

MONTREAL – Le bureau du Directeur des poursuites criminelles et pénales a tenu à préciser, mercredi, les propos que son représentant avait tenus, la veille, devant la Commission Charbonneau.

Mardi, Me Pierre Lapointe, procureur en chef et conseiller spécial, avait affirmé devant la commission d'enquête que 122 000 dossiers de nature pénale étaient en attente de traitement dans le système judiciaire. Or, ces chiffres dataient de 2011, a fait savoir mercredi le bureau du DPCP.

En octobre 2014, ce sont plutôt 78 392 dossiers qui étaient «en processus de traitement devant les tribunaux», a fait savoir le porte-parole du DPCP, Me Jean-Pascal Boucher.

Il a souligné que le Directeur des poursuites criminelles et pénales traite environ 500 000 dossiers de nature pénale chaque année.

Cet article [Tribunaux: le DPCP corrige ses propos sur le nombre de dossiers en attente](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

Consultez la source sur Lactualite.com: [Tribunaux le DPCP corrige ses propos sur le nombre de dossiers en attente](#)